Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 31 mars 1998 et de la publication le 31 mars 1998
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 1998

DELIBERATION N° 98.03/326

OBJET : PISCINE MUNICIPALE : REVISION DES TARIFS D'ENTREE, DES LECONS DE NATATION ET DES TARIFS DE LOCATION DU BASSIN, A COMPTER DU 1er AVRIL 1998.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 97/03/163 du 17 mars 1997 fixant les tarifs de la piscine municipale, à compter du 1er avril 1997,

Ses Commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et Finances consultées,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (5 contre : Mr DESPREZ + pouvoir, Mme MERY, Mr BOURDIN + pouvoir)

DECIDE de fixer les tarifs de la piscine municipale comme indiqués en annexe, à compter du 1er avril 1998.

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif de la Commune, exercice 1998, fonction 2, sous fonction 2512, nature 70631.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
31 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

PISCINE

TARIFS DES ENTREES, DES LECONS DE NATATION ET DE LOCATION DU BASSIN

TARIFS APPLICABLES AU 1er AVRIL 1998

PISCINE MUNICIPALE	TARIFS 1998
Entrée enfant	7,50 F
Entrée adulte	13,00 F
Entrée adulte extérieur	15,00 F
10 entrées enfant	46,00 F
10 entrées adulte	92,00 F
Collèges et lycée Yerrois (une heure, le bassin entier)	577,00 F
Collèges et lycée Yerrois (une heure, une ligne d'eau)	154,00 F
Structures extérieures à Yerres (une heure, le bassin entier	600,00 F
Structures extérieures à Yerres (une heure, une ligne d'eau)	180,00 F
10 leçons de natation individuelles (30 mn)	792,00 F
10 leçons de natation collectives (30 mn)	467,00 F